

FRANÇOISE SULLET-NYLANDER

Université de Stockholm

DU DEVENIR DE MOTS MENSONGERS DANS LA PRESSE QUOTIDIENNE: LE CAS DE « L’AFFAIRE DU RER D »

1. INTRODUCTION

Lors d’une récente étude¹, nous nous sommes intéressée, dans une approche socio-discursive, à la diffusion d’une fausse nouvelle dans la presse écrite francophone. Notre première réflexion sur cet événement discursif² a porté plus particulièrement sur le genre du fait divers, le contexte politico-social de la nouvelle – les liens entre les différents acteurs sociaux – et l’emballage médiatique auquel elle a donné lieu. Ces paramètres génériques et situationnels ont en effet été déterminants quant au mode de circulation des paroles des différents protagonistes: victimes, témoins, policiers, médecins, etc...

Dans la présente étude, portant sur un corpus exploratoire d’une cinquantaine de textes journalistiques – entre autres, ceux de *La Croix*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Le Parisien* et *Libération* publiés entre le 12 et le 18 juillet 2004 – nous analyserons plus particulièrement les formes de discours rapporté utilisées par les organes de presse, les 12 et 13 juillet 2004, pour transmettre les propos des principaux énonciateurs (la pseudo-victime et ses pseudo-agresseurs), au cours de ce qui est désormais connu sous le nom de « L’affaire du RER D »³.

¹ F. Sullet-Nylander, à paraître, « De la circulation d’une fausse nouvelle dans la presse écrite francophone. Étude d’un fait divers: L’affaire du RER D (12–18 juillet 2004) », *Actes du colloque Ci-Dit, Circulation des discours et liens sociaux: le discours rapporté comme pratique sociale* (Université Laval, Québec, 5–7 octobre 2007).

² Nous empruntons ce terme à S. Moirand, *Le discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, PUF, Paris 2007.

³ Nous tenons à remercier vivement Bert Peeters (« Senior Lecturer, Head of French studies, department of European languages, Macquarie University, Australia ») qui a bien voulu nous fournir l’ensemble de son corpus sur « L’affaire du RER D ». Son article « Effet d’oralité dans un corpus de faits divers de langue française », [dans:] M. Broth, M. Forsgren, C. Norén & F. Sullet-Nylander (éds.) (2007), *Le Français parlé des médias*, Actes du colloque tenu à Stockholm, 8–12 juin 2005,

2. GENÈSE DE LA FAUSSE NOUVELLE ET TEXTES SOURCES

Avant de nous concentrer sur les différents modes de paroles rapportées, nous relaterons les étapes principales de la fausse nouvelle et de sa diffusion.

Après avoir mis en scène sa propre agression, le vendredi 9 juillet 2004, Marie L., qui habite un squat à Aubervilliers, s'est rendue au commissariat d'Aubervilliers pour déposer plainte. La police judiciaire de Versailles récupère les pages de procédure d'Aubervilliers et appelle le numéro de téléphone donné par Marie L. Selon *Libération*, c'est le contenu d'un message téléphoné par la police judiciaire de Versailles à sa direction centrale (DCPJ) à Paris, le samedi 10 juillet à 19 heures, qui est à l'origine de l'affaire. Les lignes suivantes extraites d'un article de *Libération*⁴ résument le contenu de la plainte déposée par Marie Léonie:

- (1) Marie L., 23 ans, née à Issy-les-Moulineaux, montée à 9 h 25 dans le RER D à Louvres (Val-d'Oise), pour son agression par six garçons, dont trois armés de poignards, qui l'ont bousculée, ont volé son sac à dos, ont pris sa carte d'identité et voyant qu'elle habitait dans le XVIe, ont indiqué qu'il n'y avait que « des riches et des juifs », ont lacéré ses vêtements, coupé ses cheveux, dessiné au feutre noir trois croix gammées sur son ventre et renversé la poussette avec son bébé, avant de partir en courant en gare de Sarcelles.

C'est également le samedi 10 juillet au soir que l'AFP diffuse sa première dépêche. Voici comment *Acrimed, l'Observatoire des médias: Action-critique-médias*, en retransmet le message intégral dans un article titré: « RER D – 2. Des « pitbulls aveugles » à l'assaut d'une dépêche? »⁵ (les soulignements en gras sont de *Acrimed, l'Observatoire des médias*):

- (2) Six hommes ont violemment agressé, vendredi matin dans le RER D, entre Louvres et Sarcelles (Val-d'Oise), une jeune femme de 23 ans qu'ils croyaient juive, avant de lui dessiner des croix gammées sur le ventre, **a-t-on appris samedi de sources policières**. Les six agresseurs, d'origine maghrébine et armés de couteaux, ont coupé les cheveux de la jeune femme, accompagnée de son bébé de 13 mois, puis ont lacéré son tee-shirt et son pantalon, avant de dessiner au feutre noir trois croix gammées sur son ventre. Les six jeunes hommes, qui étaient montés dans le train à la gare de Louvres, avaient commencé par bousculer la jeune mère, puis lui avaient dérobé son sac à dos, qui contenait ses papiers d'identité. C'est en voyant qu'elle avait une adresse dans le XVIe arrondissement de Paris – où elle n'habite plus – qu'ils auraient déduit qu'elle était juive, **ce qui n'est pas le cas, a-t-on précisé de sources policières** « Dans le XVIe il y a que des juifs », avait alors lâché un des six hommes, avant que le groupe ne commence à agresser la jeune femme, **a-t-on précisé de mêmes sources**. Les agresseurs avaient ensuite pris la fuite en renversant la poussette, faisant tomber le bébé à terre, et en emportant le sac de la victime qui contenait, outre ses papiers d'identité, sa carte bancaire et une somme de 200 euros. La police judiciaire de Versailles (Yvelines) a été saisie de l'affaire. (<http://www.acrimed.org/article1706.html>.)

Acta Universitatis Stockholmiensis, *Romanica Stockholmiensia* 24, pp. 609–623, a été source d'inspiration.

⁴ Publié le 14 juillet 2004.

⁵ Publié le 2 août 2004.

Le lundi 12 juillet, la presse écrite prend le relais des radios et des télévisions: *Le Figaro* titre « Le train de la haine », *Libération*: « Une histoire très française » et *Le Monde*: « Indignation après l'agression antisémite dans le RER ».

Deux jours plus tard, ces mêmes journaux annoncent: « Il ne s'est rien passé dans le RER D » (*Libération*, 14 juillet 2004); « RER D: Psychologiquement fragile, la jeune femme a avoué avoir menti, hier, après moins de deux heures de garde à vue. Marie Léonie avait inventé son agression » (*Le Figaro*, 14 juillet 2004) et « Agression du RER: comment la République s'est emballée » (*Le Monde*, 15 juillet 2004). Tout n'était donc que montage et les paroles de Marie L. mensongères.

Le texte de la dépêche de l'AFP, tel qu'il est présenté en (2), nous servira de « texte source » à l'analyse de la reprise de la nouvelle et des paroles de Marie L. et de ses pseudo-agresseurs dans les journaux, aussi bien dans les paratextes (surtitres, titres et chapeaux) que dans le corps des articles.

3. PARATEXTE ET DISCOURS RAPPORTÉS

Dans Françoise Sullet-Nylander (1998)⁶, nous avons défini un certain nombre de traits syntaxiques, pragmatiques et rhétoriques spécifiques au titre de presse, envisagé alors comme genre discursif à part entière et comme unité communicationnelle autonome. L'étude des *aspects syntactico-discursifs* a permis de dégager quatre types formels: a) la *phrase complète*; b) la *parataxe*; c) la *structure bipartite* et d) le *bloc unique*. Ce qui lie les quatre types de structures inventoriés, c'est d'une part leur caractère assertif et d'autre part le fait que l'on a souvent affaire à une énonciation délocutive. Nombre de titres de presse sont le lieu par excellence de ce que Alain Rabatel (2004: 4–7)⁷ qualifie d'« effacement énonciatif »: le locuteur donne « l'impression qu'il se retire de l'énonciation, qu'il „objectivise” son discours en „gommant” non seulement les marques les plus manifestes de sa présence (les embrayeurs) mais également le marquage de toute source d'énonciation identifiable ». Pour ce qui est des *aspects pragmatico-communicationnels*, nous avons pu mettre en avant quelques traits stables dans la façon de présenter la parole de l'autre dans les titres, qui, *a priori*, distinguent le titre des autres énoncés journalistiques. Au-delà des divergences entre *Le Monde* d'un côté et *Le Figaro* et *Libération* de l'autre, on a montré que l'emploi du discours rapporté, sous ses diffé-

⁶ F. Sullet-Nylander, *Le titre de presse. Analyses syntaxique, pragmatique et rhétorique*, Thèse de doctorat, Stockholms Universitet, Stockholm 1998. Cette recherche a montré que *Le Monde* est plus friand, dans ses titres, de discours indirects et narrativisés, tandis que *Le Figaro* et *Libération* sont plus portés sur le discours direct. *Le Figaro* nomme systématiquement le locuteur cité, alors qu'à *Libération*, il n'est pas rare que les paroles soient guillemetées sans indication de la source.

⁷ A. Rabatel, « L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques », *Langages* 156, Larousse, Paris 2004.

rentes formes (*discours cité, intégré, évoqué et narrativisé...*)⁸ contribue de manière décisive à la caractérisation du genre titre de presse, en ce sens que le discours rapporté, dans beaucoup de cas, y perd, par le phénomène d'effacement énonciatif qui lui est caractéristique, sa source énonciative; celle-ci étant cependant récupérable dans le corps de l'article ou dans les autres unités paratextuelles.

Comme le montrent les exemples (3) à (7), dans le *paratexte* (surtitres, titres et chapeaux), la fausse nouvelle est diffusée sans marques de discours rapporté. La prétendue agression de Marie L. est mise en scène comme un fait accompli et sur le mode discursif de l'*événement rapporté*: « Agression », « Une jeune femme a été agressée », ou même sur le mode de l'*événement commenté*⁹, comme l'illustre le surtitre « Antisémitisme » présent dans 4 journaux et « agression antisémite » dans *Le Monde*. Les déclarations de Marie L. sont pour ainsi dire prises pour argent comptant:

- (3) Antisémitisme
Agression dans le RER (*Le Parisien*. Faits divers, dimanche 11 juillet 2004)
- (4) Antisémitisme
Une agression dans le RER suscite un émoi national. Fait divers. Une jeune femme a porté plainte pour avoir été victime avec son enfant de violences antisémites. (*La Croix*. Société, lundi 12 juillet 2004)
- (5) Antisémitisme.
Après la violente agression d'une jeune mère commise vendredi dans le Val-d'Oise par six voyous RER D: la police à la recherche des témoins (*Le Figaro*. France. Société, lundi 12 juillet 2004.)
- (6) Antisémitisme
Violentée devant des passagers passifs
Une jeune femme de 23 ans, accompagnée de son bébé de 13 mois, a été agressée vendredi dans le RER au nord de Paris, par six banlieusards qui la croyaient juive. (*Libération*. Société, lundi 12 juillet 2004)
- (7) Stupeur après l'agression antisémite d'une femme dans le RER
Jacques Chirac a fait part de son « effroi » après l'agression, vendredi 9 juillet, de Marie L. et de son bébé dans un RER du Val-d'Oise. Six jeunes, selon elle maghrébins et africains, ont lacéré ses vêtements et lui ont tracé trois croix gammées sur le ventre. Aucun passager n'a réagi. (*Le Monde*. Article paru dans l'édition du 13 juillet 2004)

Dans la plupart de ces paratextes, on ne retrouve aucune des incises de la dépêche de l'AFP en (2) indiquant l'origine de la nouvelle: « ... a-t-on appris samedi

⁸ Ces catégories sont présentées dans P. Charaudeau, *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette Éducation, Paris 1992. Les travaux suivants ont également été d'une grande inspiration quant aux formes et aux fonctions du discours rapporté: S. Marnette, *Speech and Thought Presentation in French: Concept and Strategies*, John Benjamins, Amsterdam 2005; L. Rosier, *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Éditions Duculot, Bruxelles 1999.

⁹ Dans P. Charaudeau, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Nathan, Paris 1997, l'auteur définit trois modes discursifs du traitement de l'événement: celui de l'*événement rapporté*, de l'*événement commenté* et de l'*événement provoqué*. La titraille se trouve le plus souvent dans la catégorie discursive de l'événement rapporté, même si, comme on le voit ici par les surtitres, le commentaire n'y est pas absent.

de sources policières »; « ... a-t-on précisé de sources policières »; « ... a-t-on précisé de mêmes sources ». Comme on y a fait mention plus haut, il y a effacement énonciatif; les rédacteurs de la titraille présente un discours « objectivisé ».

Seul le journal *La Croix* (4) met l'accent sur le fait que la diffusion de la nouvelle est basée uniquement sur la plainte de la jeune femme (« Une jeune femme a porté plainte pour avoir été victime avec son enfant de violences antisémites »). Dans ses titres comme dans tous les articles couvrant cette nouvelle, ce journal ménage sa responsabilité, aussi bien ici, en (4), que le 13 juillet par l'emploi du *conditionnel journalistique* (voir l'exemple (10) ci-dessous).

Dans la titraille du *Monde* (7) l'accent est mis sur la réaction du président Jacques Chirac dont des bribes de paroles sont rapportées sous formes d'îlot textuel: (« effroi »). Dans ce même exemple (7), le syntagme cadratif « selon elle » laisse entendre qu'une partie de l'information est basée sur les dires de la jeune femme, en particulier l'identité des agresseurs. L'énoncé « Aucun passager n'a réagi », énoncé final du chapeau, reste en suspens, quant à l'énonciateur-source. Faut-il le placer sous la coupe du discours rapporté (« selon elle ») de l'énoncé précédent, comme une sorte de discours indirect libre, ou bien l'interpréter comme relevant du discours citant? La prise en charge des paroles guillemetées reste donc floue.

Pour le titre (3) du *Parisien*, journal dont la rubrique « Faits divers » est particulièrement bien fournie, le titre accrocheur produit un effet de focalisation sur un processus terminé (« Treize minutes de cauchemar »), comme celui de *Libération* (6) (« Violentée devant des passagers passifs ») correspondant à une construction résultative.

À partir du 13 juillet on note cependant, pour l'ensemble des quotidiens du matin (titres (8) à (12) ci-dessous), une montée des doutes, résultant de la non-manifestation de témoins de l'agression. Il n'y a pas ici non plus de rapports directs de paroles, on a plutôt affaire à des mentions d'actes de parole telles que: « interrogations », « contradictions », « questions », « doutes »:

- (8) Après l'agression du RER D, la police cherche des témoins.
Vingt policiers de la police judiciaire enquêtent sur l'agression antisémite dont aurait été victime une jeune femme, vendredi (*La Croix*. Société, mardi 13 juillet 2004)
- (9) RER D. Personne ne s'est manifesté hier pour corroborer la version de Marie-Léonie dont la personnalité est passée au crible par les enquêteurs
Interrogations sur une agression sans témoin (*Le Figaro*. France. Société, mardi 13 juillet 2004)
- (10) L'absence de témoin et des « contradictions » embarrassent les enquêteurs
RER D: une agression avec beaucoup de zones d'ombre (*Libération*. Société, mardi 13 juillet 2004)
- (11) Violences
RER D: questions autour d'une agression
Les enquêteurs ne parviennent pas à vérifier les déclarations de Marie, 23 ans, sur l'agression dont elle dit avoir été victime dans le RER avec son bébé. Les témoins, comme les agresseurs qui n'apparaissent pas sur les vidéos, sont introuvables. (*Le Parisien*, mardi 13 juillet 2004)

- (12) Les policiers expriment des doutes sur la version de la jeune femme agressée dans le RER D

A la gare de Sarcelles, ni les guichetiers ni les caméras vidéo n'ont permis de confirmer son témoignage. Elle avait déjà déposé cinq plaintes, entre 1999 et 2003, qui n'avaient pas abouti. (*Le Monde*, article paru dans l'édition du 14 juillet 2004)

Pourtant l'agression en elle-même est encore rapportée comme un événement posé/acquis sous forme nominalisée: « Après l'agression » (8), « une agression » (9). Ce sont les circonstances de l'agression, surtout l'absence de témoins, qui déclenchent le doute.

Dans les titres des journaux étudiés, le mensonge de Marie-L. circule ainsi jusqu'au 13 juillet 2004 sur le mode de l'événement rapporté: à ce stade et dans ses titres, la presse n'emploie aucun conditionnel journalistique à l'exception de *La Croix* qui, le 13 juillet (ex. (8): « (...) dont *aurait été victime* une jeune femme »), semble déjà remettre en question l'agression.

À ce sujet, rappelons les trois valeurs sémantiques du conditionnel journalistique dégagées par Patrick Dendale¹⁰ et discutées, entre autres, par Hans Kronning¹¹: le caractère d'*incertitude* de l'information véhiculée (= trait modal), l'indication de l'*emprunt* de l'information à autrui (= trait évidentiel) et l'expression de la *non prise en charge* de l'information par le locuteur (= trait aléthique).

Dans le chapeau de *La Croix* (8), le trait modal d'*incertitude* et le trait aléthique de *non prise en charge* par le journaliste nous semblent accentués, tandis que l'origine indéterminée de la source (et donc la valeur d'*emprunt*) est mise en retrait, en partie à cause de la voix passive sans agent faisant porter la charge sur la victime, tandis que la source réelle de l'information (la police) restent effacées.

Enfin, concernant les surtitres, plusieurs journaux utilisent le mot « Antisémisme » (voir exemples (3) à (7) ci-dessus). Nous l'avons dit plus haut, le mode discursif est ici de l'ordre de l'événement commenté. Par la suite, les variantes sont nombreuses, les plus courantes étant: « Agression du RER D » puis « RER D » au fur et à mesure que l'affaire avance. *Le Parisien* utilise le surtitre « Agression du RER D » jusqu'au 18 juillet. Ce n'est que le 26 juillet, lorsque Marie L. passe devant les juges, que ce journal surtitre « Fausse agression ». Le quotidien *Libération*, dès le 14 juillet, surtitre ses articles par: « Affaire du RER », ce qui couvre aussi bien la « pseudo-agression » que les vives réactions et l'emballement médiatique qu'elle a suscités, mais également le scandale politico-journalistique qui en a suivi.

¹⁰ P. Dendale, « Le conditionnel de l'information incertaine: marqueur modal ou marqueur évidentiel? », *Actes du XX^{ème} Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Gerold Hilty (éd.), Université de Zurich (6–11 avril 1992), Francke Verlag, Tübingen 1993, tome 1, pp. 165–176.

¹¹ H. Kronning, « Le conditionnel journalistique: médiation et modalisation épistémiques », *Romansk forum* 16, 2002, pp. 561–575 (<http://www.digbib.uio.no/roman/page21.html>).

Pour conclure sur la façon de rapporter, dans le paratexte, les propos mensongers de Marie L. à la police, la presse, dans son ensemble, n'a pas repris le mode énonciatif du texte source (dépêche de l'AFP) où figure trois incises indiquant que la nouvelle repose sur les dires de Marie L. à la police, ainsi qu'un conditionnel journalistique marquant la prudence même des journalistes de l'AFP: « C'est en voyant qu'elle avait une adresse dans le XVI^e arrondissement de Paris – où elle n'habite plus – qu'ils *auraient déduit* qu'elle était juive, ce qui n'est pas le cas, a-t-on précisé de sources policières ». Étudions à présent les modes de transmission de paroles dans les corps des articles.

4. RAPPORT DE LA DÉPÊCHE AFP DANS LE CORPS DES ARTICLES

4.1. Points de départ et enjeux énonciatifs

Dès le dimanche 11 juillet, la presse écrite prend le relais des radios et des télévisions. La fausse nouvelle est d'abord développée dans les pages du *Parisien*¹², quotidien paraissant le dimanche matin. Nous citons ci-dessous l'intégralité de l'article tel qu'il a été prélevé plus tard sur Internet:

- (16) « **DANS LE XVI^e, y a que des juifs!** » C'est pour avoir habité un temps dans cet arrondissement de Paris qu'une jeune femme de 23 ans a été victime vendredi d'une violente agression à caractère antisémite alors qu'elle voyageait dans le RER D avec son bébé de 13 mois. L'agression s'est déroulée vers 9 h 50. Six hommes d'origine maghrébine âgés de 15 à 20 ans, montés dans le train en gare de Louvres en même temps que leur victime, l'ont bousculée puis lui ont dérobé son sac à dos qui contenait sa carte bancaire, une somme de 200 € et ses papiers d'identité. (...) C'est en découvrant qu'elle avait une adresse dans le XVI^e arrondissement – et en en déduisant qu'elle était juive, ce qui n'est pas le cas – qu'ils ont décidé de s'acharner sur elle. Ils lui ont coupé les cheveux avec un couteau « **pour garder un souvenir** », ont lacéré son tee-shirt et son pantalon, avant de dessiner des croix gammées sur son ventre. En s'enfuyant, ils ont fait tomber le bébé. La SNCF n'a en fait découvert l'existence de cette agression qu'hier, suite au dépôt de plainte de la victime dans un commissariat de Seine-Saint-Denis. « **Aucun signal d'alarme n'a été tiré, aucun témoin ne s'est manifesté vendredi, s'étonne un responsable de la SNCF. C'est d'autant plus incompréhensible qu'à cette heure et sur cette ligne, il y a forcément du monde dans les trains. Et les faits se sont étalés entre dix et quinze minutes, puisque le train s'est arrêté dans quatre gares** » La police judiciaire de Versailles (Yvelines) s'intéresse de près aux enregistrements des caméras de vidéo-surveillance récemment installées dans les gares de Louvres et de Garges-Sarcelles. **Le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, a déclaré hier soir qu'il avait « donné instruction aux services de police pour retrouver les auteurs dans les plus brefs**

¹² Dans les exemples, nous marquerons en gras les énoncés relevant du discours rapporté (qu'il s'agisse de *discours direct* (DD), *discours indirect* (DI), d'*îlots textuels* ou de *formes mixtes*) ainsi que les *verbes introducteurs* et les *syntagmes cadratifs* du type « selon X ». Notez bien que nous avons conservé, dans les extraits d'exemples, la typographie originelle utilisée par les journaux, ce qui explique pourquoi il existe une certaine variation (guillemets + italiques, guillemets sans italiques, etc.).

délais », condamnant une « agression ignoble ». Et Jacques Chirac a exprimé hier soir son « effroi », demandant que les auteurs de « cet acte odieux » soient « jugés et condamnés avec toute la sévérité qui s'impose ».

Dans la première partie de l'article, après les paroles des prétendus agresseurs de Marie L. rapportées en discours direct sans source énonciative explicite: « Dans le XVIe, y a que des juifs! », la soi-disant agression est rapportée de manière monophonique. L'énoncé guillemeté est très nettement isolé du reste de la narration qui vient expliquer les propos mis en exergue. Notons également que le deuxième fragment rapporté des mêmes prétendus agresseurs, « pour garder un souvenir », ne figure ni dans le message téléphoné en (1) ni dans la dépêche de l'AFP en (2). Pourtant, on le retrouvera dans plusieurs autres journaux le lendemain sous des registres et formes variés (voir ci-dessous).

Dans son travail sur l'hétérogénéité textuelle des faits divers, André Petitjean¹³ fait une distinction formelle entre les *homo-énonciateurs* et les *para-énonciateurs*. Ainsi, selon lui, les premiers (témoins, victimes, agresseurs...) sont censés faire partie de l'histoire, tandis que les seconds seraient en marge de cette même histoire; figures d'experts ou d'institutions représentant une sorte de modérateurs et servant à expliquer l'événement plutôt qu'à le raconter. Ainsi, dans l'article du *Parisien* (16), les propos du responsable de la SNCF rapportés sur le mode direct, comme ceux de Dominique de Villepin et de Jacques Chirac rapportés sous une forme mixte (discours indirect dans lequel sont imbriqués des îlots textuels) fournissent aux lecteurs des informations sur le contexte de la nouvelle.

On peut noter des similitudes dans la forme et la place des discours rapportés entre *Le Parisien*, *La Croix* et *Libération*. En effet, ces trois journaux démarrent leurs premiers articles par des paroles rapportées au discours direct, avec les effets de dramatisation qui lui sont caractéristiques. Cependant, à *La Croix* et à *Libération* il s'agit de paroles de para-énonciateurs dont l'identité est précisée dans *La Croix* (12 juillet 2004):

- (17) « **Sauvage** », « **ignoble** », « **intolérable** »: hommes politiques et associations ont unanimement condamné hier l'agression

tandis qu'à *Libération* (12 juillet 2004), ceux-ci demeurent anonymes:

- (18) « **Terrible et surprenant** », « **atroce mais plausible** »: c'était hier les qualificatifs qui revenaient après l'agression antisémite dont une jeune femme affirme avoir été victime en compagnie de sa petite fille, vendredi matin, dans le RER au nord de Paris. (...)

Même si chacune de ces mises en scène des mots d'autrui dans les articles relève de la volonté des journaux de « capter »¹⁴ l'intérêt de leurs lecteurs en

¹³ A. Petitjean, « Les faits divers. Polyphonie énonciative et hétérogénéité textuelle », *Langue française* 74, 1987, pp. 73–96.

¹⁴ Nous renvoyons ici aux travaux de P. Charaudeau, « Le contrat de communication de l'information médiatique », *Le Français dans le Monde*, juillet 1994, pp. 8–19 où l'auteur s'intéresse aux stratégies de « captation » et de « crédibilité » caractéristiques du discours journalistique.

« dramatisant » les prises de paroles, *Le Parisien* d'un côté et *La Croix* et *Libération* de l'autre semblent traiter de manière sensiblement différentes les paroles des divers énonciateurs. Ainsi *Le Parisien* met-il en « exergue » les paroles fictives des pseudo-agresseurs de Marie L., tandis que *La Croix* et *Libération* inscrivent entre guillemets des bribes de discours de diverses autorités, celles des politiques en particulier. Toutes les voix rapportées contribuent pourtant à accentuer l'*effet de vérité* pour le lecteur et participent à la (re)construction de l'événement par les journalistes qui les orchestrent à leur guise.

Au début de l'affaire, les voix de la SNCF, de la police et des acteurs politiques dominant, tandis que les paroles attribuées à Marie L. sont narrativisées dans le récit du discours citant. Il en va ainsi dans le premier article du *Parisien* en (16) où aucun verbe introducteur de discours rapporté n'est utilisé pour divulguer les dires de Marie L. Ce n'est que vers le milieu de l'article que le lecteur comprend que le récit qu'il vient de lire, pourtant ponctué de détails très précis (âge du bébé et des agresseurs, heure, somme d'argent...), n'est qu'une reconstruction de dires, mais de quels dires: ceux de Marie L., ceux de la police ou bien ceux de l'AFP?

4.2. Fragments de paroles rapportés: variations

Voyons à présent plus en détails comment les deux fragments de paroles attribuées aux pseudo-agresseurs: l'énoncé complet a) « **Dans le XVI^e il y a que des juifs** » et l'expression b) « **garder un souvenir** » sont repris par les différents organes de presse. Seul le premier de ces fragments figure dans la dépêche originale de l'AFP citée en (2). On retrouve pourtant partiellement le fragment b) dans quatre des quotidiens analysés dans cette étude. C'est ici *Le Parisien* (ex. 16) qui semble avoir donné le ton.

Le Figaro (12 juillet), tout d'abord, reprend les deux fragments, sous formes de discours direct et d'îlot textuel suivi d'une incise:

- (19) (...) Découvrant que la jeune femme a une adresse dans le XVI^e arrondissement de Paris, un des agresseurs se livre à l'amalgame antisémite, faisant rimer riche et juif, et lance: « **Dans le XVI^e, il n'y a que des Juifs** ». Les six voyous s'acharnent sur leur victime. Ils lui coupent une mèche de cheveux avec un couteau, « **en souvenir** », disent-ils. Ils lacèrent son tee-shirt et son pantalon (...)

Dans l'article de *Libération* (ex. 20), également daté du 12 juillet, on notera l'abondance de détails dans la description de l'agression ainsi que celle d'énoncés rapportés et guillemetés, accentuant le caractère dramatique de la nouvelle et créant un effet d'« authenticité ». Quant à l'énoncé « originel » mentionné dans la dépêche de l'AFP, il y figure dans un registre familier (« y a ») et argotique intégrant même des éléments de verlan (« des feuj s »). Quant au fragment « garder un souvenir d'elle », il y est inséré dans une proposition interrogative dont le verbe de parole (« hurler ») est au conditionnel journalistique, laissant ainsi une incertitude sur la véracité des propos rapportés:

- (20) (...) « **Dans le XVIe, y a que des gosses de riches, y a que des feujis** », gueule un jeune banlieusard. Ils sont persuadés qu'elle est juive. Elle ne l'est pas. L'agression bascule, du crapuleux vers l'antisémitisme. La jeune fille « *a appelé au secours* », en vain, a affirmé hier Nicole Guedj, secrétaire d'Etat aux Droits des victimes, qui s'est entretenue au téléphone avec la victime. (...) Ils sortent de gros feutres pour la marquer: « *Ils tagguent, sur son ventre, sous les seins et jusqu'au pubis, trois croix gammées* ». Ils attrapent ses longs cheveux noirs et taillent dedans avec les couteaux. Ont-ils voulu « **garder un souvenir d'elle** », comme l'**aurait hurlé** un des garçons, ou bien la tondre comme les femmes collabos à la Libération et les juifs déportés dans les camps? Les enquêteurs s'interrogent sur cet acte chargé de symboles: « *Ils ne l'ont pas rasée complètement, ils lui ont coupé des mèches* ». (...)

Dans l'article du *Monde* (21), un jour plus tard, un certain nombre de précautions sont prises avant la mise en place de la narration et l'insertion des paroles rapportées: le syntagme cadratif qui initie la séquence narrative: « Selon le récit de la jeune femme » et plus loin, en incise, « selon la jeune femme ». De plus, plusieurs verbes de paroles sont marqués d'un conditionnel journalistique: « aurait apostrophé » et, en incise à l'énoncé a) « se serait-il exclamé ». Quant au fragment b), il apparaît, sous une forme réduite (« souvenir ») intégré au récit, sans attribution explicite de source; mais dans le contexte immédiat, l'interprétation de ces paroles évoquées ne débouche sur aucune ambiguïté:

- (21) Cela aurait pu n'être qu'un vol parmi d'autres, commis dans les transports en commun de la région parisienne. Mais les jeunes qui ont agressé Marie L. et son enfant âgé de 13 mois, vendredi 10 juillet, sur la ligne D du RER, ne se sont pas contentés de la dépouiller. **Selon le récit de la jeune femme**, ils l'ont brutalisée et humiliée, parce qu'ils la croyaient juive. (...) De l'étage supérieur du RER sont alors descendus six jeunes hommes, **selon la jeune femme**, de type africain et maghrébin, âgés à première vue de 15 à 20 ans, dont plusieurs étaient armés de couteau. L'un d'eux **aurait apostrophé** la jeune mère en lui disant que cette poussette conviendrait bien à sa propre petite sœur. Un autre membre du groupe a commencé à fouiller dans son sac à dos. Il a sorti une carte d'identité, sur laquelle était mentionnée l'ancienne adresse de Marie L., dans le 16e arrondissement de Paris. « Tiens, c'est une gosse de riche, elle habite dans le 16e! », **se serait-il exclamé**, avant de conclure: « **Y a que des juifs dans le 16e!** » Le vol s'est alors transformé en agression antisémite, alors que la jeune femme n'est pas juive. (...) **Devant les enquêteurs de la police judiciaire de Cergy-Pontoise**, dimanche 11 juillet, Marie L. a expliqué qu'elle a eu la tête baissée de force, (...) L'un des agresseurs a utilisé un marqueur noir afin de dessiner trois croix gammées sur le ventre de Marie L. Un autre, à l'aide d'un couteau, a coupé une mèche de cheveux sur le côté gauche de sa tête, en guise de « **souvenir** ». (...)

Seul le journal *La Croix*, le 12 juillet, reprend « fidèlement » l'énoncé a) de la dépêche AFP, tandis qu'il n'y est nullement fait mention de « souvenir ». Nous reviendrons aussi plus loin sur l'emploi du conditionnel journalistique par ce journal:

- (22) « Sauvage », « ignoble », « intolérable »: hommes politiques et associations ont unanimement condamné hier l'agression, qualifiée d'antisémite, d'une jeune femme et de son bébé, vendredi dans le RER D. La victime, âgée de 23 ans, a porté plainte vendredi après-

midi. Selon sa déposition, elle aurait été bousculée par six jeunes Maghrébins de 15 à 20 ans, montés comme elle à la station Louvres. Ils lui auraient volé son sac et découvert un papier d'identité mentionnant une adresse dans le 16^e arrondissement, l'un d'eux se serait alors écrié: « **Dans le 16e, il n'y a que des juifs!** » (...)

4.3. Précautions énonciatives

Ce n'est que le 13 juillet, deux jours plus tard donc, que le récit du fait divers du *Parisien* devient plus polyphonique, avec l'alternance de diverses formes de discours rapportés (DD et DI en particulier) et de verbes au conditionnel journalistique. Presque tout le long de l'article intitulé: « RER D: questions autour d'une agression » (*Le Parisien*, 13 juillet 2004), ce sont les propos de l'homom-énonciateur principal qui circulent; ceux-ci sont rapportés sous forme de discours indirect ou narrativisé ou bien en médiation épistémique par l'emploi du conditionnel journalistique (ces deux types de médiations sont indiquées ci-dessous en caractères gras):

- (23) L'ENQUETE POSE plus de questions qu'elle n'apporte pour l'instant de réponses. Quatre jours après l'agression cauchemardesque dont **Marie L. déclare avoir été victime dans le RER D**, les policiers de la PJ de Versailles n'ont pour l'instant pas recueilli d'éléments susceptibles d'étayer les dépositions de cette jeune femme de 23 ans. Vendredi dernier, après être montée dans un wagon à deux étages en gare de Louvres (Val-d'Oise) avec sa petite fille de 13 mois dans une poussette, Marie s'est installée au niveau de la plate-forme située devant les portes. C'est là, **selon ses déclarations, qu'elles auraient été agressées par un groupe de six jeunes, quatre d'origine maghrébine et deux Noirs africains**. Après avoir découvert dans son portefeuille qu'elle avait été domiciliée dans le XVI^e arrondissement de Paris, **l'un des assaillants aurait lancé: Dans le XVI^e, y a que des juifs!** Le calvaire de la jeune femme **aurait alors débuté**. Durant près d'un quart d'heure, alors qu'une vingtaine d'usagers se trouvaient dans le wagon, **la passagère explique que ses agresseurs lui ont tailladé ses vêtements, coupé des mèches de cheveux et dessiné des croix gammées sur le ventre à l'aide d'un feutre**. Les six individus **auraient abandonné** leur victime en gare de Garges-Sarcelles, où ils **seraient sortis** en emportant son sac à dos et en faisant tomber la poussette sur le quai. (...)

Le journal module à présent le rapport qu'il fait de l'événement, ceci par l'emploi de verbes introducteurs de paroles (*déclarer, expliquer, affirmer*, etc.) se rapportant à Marie L. et du syntagme cadratif (*selon ses déclarations*) doublé de nombreux conditionnels journalistiques dans les séquences narratives. Par ailleurs, on retrouve le même énoncé que dans l'article du 11 juillet introduit par le verbe *lancer* au conditionnel: « ...l'un des assaillants *aurait lancé*: Dans le XVI^e, y a que des juifs! ».

Dans ses travaux, Hans Kronning¹⁵ oppose distinctement les médiations *épistémique* (ou conditionnel journalistique = CJ) et *énonciative* (ou discours rapporté = DR). Selon ce chercheur, le DR doit être distingué du CJ qui ne représente jamais l'acte d'énonciation d'origine ou le locuteur source, mais y fait « allusion », tandis que le DR (direct et indirect) représente l'acte d'énonciation par le verbe de

¹⁵ H. Kronning, *op. cit.*, p. 570.

parole et le locuteur représenté. Ainsi, pour lui, le conditionnel épistémique relève aussi bien de la catégorie *médiative* (information empruntée) que de la catégorie *modale* (modalisation zéro = non prise en charge). Il est pourtant délicat, voire impossible parfois de trancher dans les cas présentant la configuration « Selon X, + CJ » dont on pourrait faire deux lectures: une lecture en DR selon laquelle X a utilisé le CJ dans son énonciation, ou bien une lecture en médiation épistémique qui reviendrait à l'énonciateur primaire. Dans notre matériau, et plus particulièrement avec l'exemple extrait de (23) du *Parisien*:

- (24) C'est là, **selon ses déclarations**, qu'elles **auraient été agressées** par un groupe de six jeunes, quatre d'origine maghrébine et deux Noirs africains...

l'interprétation en médiation épistémique s'impose. Les données contextuelles sont ici déterminantes pour arriver à une interprétation optimale de ces modalités. Le CJ relève de l'énonciateur primaire (du discours citant) qui met ainsi en avant sa non-prise en charge. Le syntagme relativement flou « selon ses déclarations » accentue également l'effet d'incertitude, en comparaison à un syntagme du type « selon + nom d'une personne spécifique ».

Voyons à présent comment les paroles de Marie L. et d'autres énonciateurs circulent au sein du journal *La Croix* le 12 juillet 2004. Il s'agit là, dans notre corpus, du premier article que publie le journal *La Croix* sous paratexte indiqué en (4) et le premier paragraphe indiqué en (22). Par souci d'économie, nous ne livrons ici que des passages significatifs:

- (25) (...) Semblant en déduire que la jeune femme était juive, ce qui n'est pas le cas, ils lui **auraient** ensuite **coupé** les cheveux avec un couteau, lacéré son tee-shirt et son pantalon, et dessiné trois croix gammées sur le ventre. Ils se **seraient** ensuite **enfuis** à la station Sarcelles, en faisant tomber le bébé de sa poussette. L'agression **aurait** ainsi **duré** dix minutes sans susciter de réaction de la part des autres passagers. Les personnes chargées de l'enquête sollicitées hier ont toutes refusé de confirmer ou de détailler les circonstances de l'agression. Hommes politiques et associations n'ont pas tardé, eux, à commenter cet acte de violence survenu au lendemain de l'appel au « sursaut » face à l'intolérance, lancé par le président de la République au Chambon-sur-Lignon. Le chef de l'état a dès hier exprimé son « effroi » et demandé « toute la sévérité qui s'impose » envers les auteurs de cet acte. (...)

Une toute autre mise en scène dans les colonnes de *La Croix*: par l'emploi systématique du conditionnel journalistique (*elle aurait été bousculée; Ils lui auraient volé son sac; l'un d'eux se serait alors écrié*, etc.), le journaliste ménage dès le départ sa responsabilité et fait savoir au lecteur qu'il ne s'agit là que d'une reconstitution à partir des dires de la victime (valeur évidentielle d'emprunt du CJ). De plus, toutes les paroles guillemetées y ont une source énonciative. Le récit de fait divers est donc ici très polyphonique, aussi bien dans la transmission des dires de Marie-Léonie et de ses agresseurs auxquels il est fait allusion dans le premier paragraphe, que par les nombreux DR renvoyant aux paroles de para-énonciateurs (politiques et associations) dans le reste de l'article. L'hétéro-énonciateur

journaliste se positionne en gérant la circulation des paroles des uns et des autres et, ce qui deviendra une affaire nationale, apparaît comme une construction de discours en abyme où les uns légitiment leurs paroles et leurs émotions sur celles des autres.

5. EN GUISE DE CONCLUSION

Dans cet article, nous avons voulu décrire l'hétérogénéité énonciative du discours de la presse quotidienne française au cours de la diffusion d'une fausse nouvelle, dont l'essentiel reposait sur le mensonge d'une jeune femme, Marie L., au sujet de sa soi-disant agression par six jeunes hommes. En prenant pour texte source la dépêche de l'AFP relatant le fait divers en premier, on a pu dégager des similitudes mais aussi des différences sensibles de la part des cinq organes de presse quant aux modes de médiation de ces propos mensongers: dans les paratextes journalistiques, les paroles de Marie L. et de ses pseudo-agresseurs sont narrativisées, sans marqueur explicite de discours rapporté; le locuteur-journaliste y efface le plus souvent la source d'énonciation du discours autre. Seul *La Croix* transmet la nouvelle, déjà au niveau paratextuel, en médiation épistémique. Dans les corps des articles, la plupart des journaux isole deux fragments du propos de Marie L. qu'ils réemploient et citent à la fois, avec certaines variations de formes par rapport à l'énoncé « originel ». Il y a certes distance, montrée par les guillemets, mais aussi appropriation de ces mêmes paroles par le discours citant. Cependant, au fil de la couverture de la nouvelle, l'hétérogénéité énonciative est de plus en plus montrée avec l'alternance de discours rapportés et de verbes de parole au conditionnel journalistique différenciant distinctement les « places » énonciatives des uns et des autres. Dans la couverture de cette fausse nouvelle, les discours de la presse française furent particulièrement polyphoniques, « pour ne pas dire cacophoniques », comme le mentionnent les rédacteurs de *Romanica Wratislaviensia*.

THE DESTINY OF A LIER'S WORDS IN THE DAILY NEWSPAPERS: THE CASE OF « RER D AFFAIR »

Summary

The present study is based on a French press release of the AFP ("Agence France Presse") and articles published between the 11th and 13th of July 2004 in French-speaking daily newspapers (*La Croix*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Le Parisien* and *Libération*) covering a news item summarised as follow by *Libération*, Monday, July 12th: "As passengers passively watched, a twenty-three-year-old woman and her baby were assaulted in a train (RER D) in north Paris. The attackers, six suburbanites, thought the young woman was Jewish." Two days later, the media reported that there

had been no assault. The young woman, Marie L., fabricated the entire story (*Le Figaro*, Wednesday, July 14th).

The author analyses different ways of conveying the news item first in the headlines and then in the body of the newspapers articles. The focus lies on the propagation and transformation of the instigator's and her pseudo-attackers' words. The use of reported speech (direct and indirect) is compared to the use of "press conditional"¹⁶ or "epistemic conditional"¹⁷ to explore the degree of confidence with which journalists convey the news item.

Key words: reported speech, enunciative heterogeneity, journalistic conditional mode, false information

¹⁶ S. Marnette, *op. cit.*

¹⁷ P. Dendale, *op. cit.*; H. Kronning, *op. cit.*